

CONDITIONS GENERALES DE VENTES – SCIENCE ET SPORT

1 PRÉSENTATION

L'institution de formation SCIENCE ET SPORT – Institution de formation (ci-après dénommé « SCIENCE ET SPORT ») est un organisme de formation dont le siège est sis au 77 rue Sadi Carnot – 92170 VANVES.

SCIENCE ET SPORT développe, propose et dispense des formations en présentiel dans le domaine du sport.

2 OBJET

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toute l'offre de SCIENCE ET SPORT relative à des commandes passées à SCIENCE ET SPORT par tout client. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les CGV s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre SCIENCE ET SPORT et le client. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'information sur la page dédiée à SCIENCE ET SPORT du site officiel de la SCIENCE ET SPORT. Le client reconnaît que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de SCIENCE ET SPORT lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

À la demande du client, SCIENCE ET SPORT, lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue ou un contrat de formation professionnelle conformément à la loi.

Le client s'engage en retournant à SCIENCE ET SPORT dans les délais indiqués dans la convention de formation professionnelle continue ou le contrat de formation professionnelle un exemplaire signé et complété d'un cachet pour les entreprises.

Une inscription est définitivement validée lorsque sont reçus par les services de SCIENCE ET SPORT :

la convention de formation professionnelle continue un exemplaire signé et complété d'un cachet pour les entreprises ou le contrat de formation professionnelle signé.

le présent document signé sur les 2 pages

À réception de ces documents, une facture est adressée au client mentionnant les montants et les dates d'échéance de règlement.

Dans le cadre d'une prise en charge par l'entreprise, une attestation de présence est adressée à celle-ci à l'issue de la formation.

Le contrat de formation professionnelle ou la convention de formation professionnelle et ses annexes expriment l'intégralité des obligations contractuelles des Parties. Il annulera et remplacera tout document antérieur.

4 CONDITIONS FINANCIÈRES

Tous les prix sont indiqués net de taxes (exonération : art 261 du CGI)

Le prix par participant est indiqué sur chaque devis. Il peut être prévisionnel et défini comme maximum dans le cas d'une quotation demandée en amont de la détermination du parcours individuel de formation.

Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la SCIENCE ET SPORT

Ils comprennent les frais de :

Frais de conception

Vacation des formateurs (temps de préparation et face à face pédagogique)

- Frais d'intervention (déplacement, restauration)
- Vacation du jury
- Frais de certification (déplacement, restauration)
- Autres frais (administratifs et généraux)
- la documentation pédagogique remise pendant la formation

5 ANNULATION

5.1.1 ANNULATION A L'INITIATIVE DE SCIENCE ET SPORT

SCIENCE ET SPORT, se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le Client sera prévenu au plus tard 7 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. En cas d'annulation, SCIENCE ET SPORT ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation. Les frais éventuels engagés par les clients liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés.

Institut de formation SCIENCE ET SPORT

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de SCIENCE ET SPORT.

5.1.2 ANNULATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Sauf cas de force majeure, les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit permettant de prouver la date de réception de l'information.

Pour toute annulation à une formation, reçue de 1 mois à 8 jours ouvrés avant le premier jour de la formation, le prix sera facturé à hauteur de 20 %.

Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera due et facturée.

6 FACTURATION – PÉNALITÉ DE RETARD

En cas de non-paiement d'une ou plusieurs échéances, SCIENCE ET SPORT se réserve le droit de ne pas présenter le(s) stagiaire(s) aux jurys pléniers permettant la délivrance du diplôme.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après relance, une mise en demeure sera adressée au client et conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Au regard de l'article D441-5 du Code du commerce, une indemnité forfaitaire de 10 % sera demandée.

7 PRISE EN CHARGE

En cas de règlement de la prestation prise en charge par l'Opérateur de compétence dont il dépend ou de Pôle Emploi, il appartient au Client de :

Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;

L'indiquer explicitement sur la convention et de joindre une copie de l'accord de prise en charge ;

S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO ou Pôle Emploi, le solde sera facturé au Client. Si SCIENCE ET SPORT n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas d'absence du stagiaire ou de la cessation anticipée, pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, entraînant l'absence de prise en charge par le financeur, alors le stagiaire signataire devra régler à l'organisme de formation lesdites sommes non acquittées par le financeur.

8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de SCIENCE ET SPORT ou de ses ayants droit.

9 PROTECTION DES DONNÉES À

CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protections des données à caractères personnelles.

Certaines informations personnelles peuvent être recueillies par SCIENCE ET SPORT, et peuvent faire l'objet d'un traitement pour son bon fonctionnement. Ces informations sont destinées à SCIENCE ET SPORT, ses salariés, et sauf opposition à nos partenaires.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression aux informations qui le concernent.

10 COMMUNICATION – DROIT À L'IMAGE

Le client accepte que son image puisse être utilisée par SCIENCE ET SPORT à des fins de promotions commerciales (brochure, affiches, plaquettes, etc.)

Toutefois, le client peut à tout moment manifester à SCIENCE ET SPORT sa volonté que cette dernière n'utilise pas son image à des fins commerciales.

11 CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et

SCIENCE ET SPORT à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent.

12 RÈGLES APPLICABLES

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription et disponible sur le site officiel de la SCIENCE ET SPORT.

Fait à, le

Nom et prénom du client
Précédés de la mention « lu et approuvé »